

# Cheops

CONSEIL NATIONAL  
HANDICAP & EMPLOI  
DES ORGANISMES  
DE PLACEMENT  
SPÉCIALISÉS

emploi  
**fiphfp**  
handicap

## PARTENARIAT

### FIPHFP

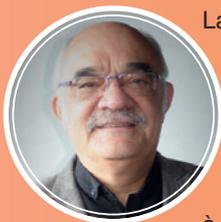
Monsieur Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHFP



Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017.

### CHEOPS

Monsieur Jean-Pierre BENALET, Président de CHEOPS



La loi numéro 2005-102 du 11 février 2005 définit les Cap emploi comme des organismes de placement spécialisés. Acteurs du service public de l'emploi, ils participent à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils sont représentés par le Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés qui participe à la mise en œuvre de la politique de l'emploi en direction des personnes handicapées et à la professionnalisation des acteurs intervenant dans ce champ. Le projet initié par Cheops participe pleinement aux objectifs de la politique publique selon quatre orientations :

- ▶ l'organisation et la représentation institutionnelle du réseau Cap emploi
- ▶ la structuration et l'appui au réseau territorial
- ▶ la professionnalisation du réseau Cap emploi
- ▶ l'animation de ce réseau.

### ACTU

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et conformément à la loi travail, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des OPS dénommés Cap emploi.

98 structures (dont 96 associations gestionnaires) sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Plus de 1 500 salariés mettent en œuvre l'offre de services.

#### Les missions de l'OPS s'adressent :

- ▶ Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens quelque soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants
- ▶ Aux employeurs privés et publics quelque soit leur effectif

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## CAP EMPLOI 2017 EMPLOYEURS PUBLICS

Données consolidées 2017

### 6 208

Visites chez des  
employeurs publics

### 15 365

employeurs publics  
ayant bénéficié d'un  
service Cap emploi

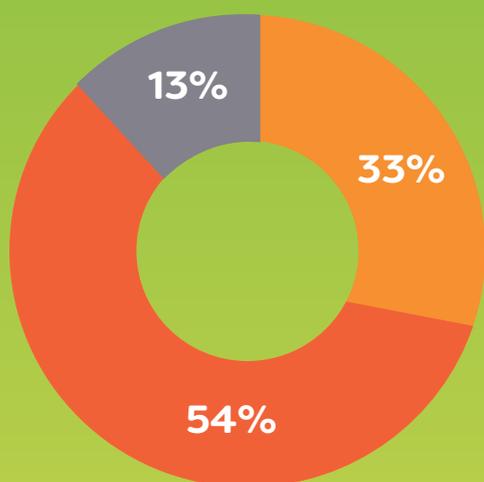
### FOCUS

#### MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Plus de **3 110** maintiens ont été  
réussis dans les fonctions publiques  
soit + 7% vs 2016

41% des maintiens dans les  
fonctions publiques sont concentrés  
notamment dans la fonction publique  
territoriale, 36% dans la fonction  
publique d'État et 23% dans la  
fonction publique hospitalière

La durée de prise en charge est moins  
longue par rapport à 2016



### Répartition des contrats de travail sur les 3 fonctions publiques

- Fonction publique d'État
- Fonction publique territoriale
- Fonction publique hospitalière

### 3 870

Employeurs publics  
visités

### 7 302

Offres d'emploi recueillies  
auprès des employeurs publics

- ▶ **867** sur la fonction  
publique hospitalière
- ▶ **2 354** sur la fonction  
publique d'État
- ▶ **4 081** sur la fonction  
publique territoriale

### 17 383

Contrats de travail signés dont :

- ▶ **73 %** de CDI ou de CDD  
de plus de 6 mois
- ▶ **9 375** contrats aidés :
  - ▶ **8 383** CUI CAE
  - ▶ **293** contrats d'apprentissage
  - ▶ **196** emplois d'avenir



# TÉMOIGNAGES

## EXEMPLE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Témoignage recueilli auprès de Madame Marie-Hélène BARATAUD, directrice du Cap emploi 19

### Une candidature spontanée

Suite à une candidature spontanée à l'automne 2016, le CV de Marie MOREAU se retrouve entre les mains d'Isabelle DELPECH, directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), rattachée à la Communauté de Communes Midi Corrézien. Ses compétences retenant l'attention de l'employeur, un entretien d'embauche est programmé...

### L'appui de Cap Emploi et la mobilisation des partenaires du réseau d'insertion

M<sup>me</sup> MOREAU souffrant de surdité, et communiquant via la langue des signes (LSF), Cap Emploi mobilise alors l'intervention d'une interprète de l'URAPEDA, organisme spécialisé, par la prescription d'une Prestation Ponctuelle Spécifique (PPS) financée par l'AGEFIPH. Sa candidature est retenue: disposant d'un CAP d'agent polyvalent de restauration, de plusieurs expériences professionnelles associées en collectivités et cafétérias, et à la recherche d'un poste à temps partiel, Marie



MOREAU est la candidate idéale! Cap Emploi met en place une aide à l'embauche: un contrat aidé de type CUI-CAE (Contrat Initiative Emploi - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) qui accompagne ce CDD de 12 mois à hauteur de 20h/semaine. Marie MOREAU présente également une déficience visuelle. N'étant pas autorisée à passer le permis de conduire, **une aide du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** est mobilisée afin de financer les déplacements domicile/travail. Le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) s'investit pour assister l'employeur dans la demande en ligne de ces aides sur la plateforme web du FIPHFP. Afin de s'assurer du bon déroulement de la prise de poste de Mme MOREAU, et de son adaptation à ce nouvel environnement professionnel, un suivi du salarié en emploi est également mis en place. Isabelle DELPECH souligne « la disponibilité et la qualité de l'accompagnement » de Marie-Laure LACHAUD,

conseillère en insertion professionnelle Cap Emploi. D'autre part, elle met en évidence l'intervention déterminante de l'URAPEDA afin de faciliter l'intégration de la nouvelle salariée. «Interprétariat lors des entretiens, méthode de communication pratique, remise d'un livret LSF, réunion avec les collègues directs pour sensibiliser au handicap»...permettent en effet d'éviter les quiproquos sur les consignes et les méthodes de travail, et d'accueillir M<sup>me</sup> MOREAU dans les meilleures conditions possibles. Céline LOURADOUR, responsable du service repas à domicile, et supérieur hiérarchique de Mme MOREAU, déroule lors d'une visite de suivi un bilan très positif relativement à son intégration, à son autonomie, à sa capacité d'adaptation et sur le plan humain, la considère comme un « vecteur très positif » pour l'équipe de travail.

### Les conditions d'une intégration professionnelle réussie?

Un employeur à l'écoute, une personne motivée, un poste adapté, des partenaires compétents, et un modeste mais primordial rôle de chef d'orchestre assuré par Cap Emploi. Avec notre aide, recrutez des compétences, pas un handicap! »

## EXEMPLE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Témoignage de Madame Véronique CARON, Sous-préfète de Sartène, Corse du Sud

### Quel a été votre parcours ?

J'ai un parcours un peu atypique car je n'ai pas fait la voie classique pour la haute fonction publique. J'ai travaillé dans le privé avant d'être fonctionnaire. Suite à un accident de travail, j'ai été reconnue travailleur handicapé. J'ai réorienté ma carrière et j'ai été affectée à Bercy à la DGFIP avant de faire ma mobilité statutaire dans le corps des sous-préfets à Barcelonnette.

### Pourquoi l'État s'engage-t-il pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ?

L'État s'engage déjà en tant qu'employeur car il est soumis aux mêmes règles que tout employeur privé ou public d'avoir 6 % de travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi et de faciliter le cadre de travail des personnes handicapées. Tout dépend de la nature du handicap. À mon arrivée, j'ai constaté qu'une personne handicapée en fauteuil ne pouvait pas se rendre en salle de réunion. Un réaménagement a été fait. Ensuite, j'ai constaté au quotidien que certains avaient des difficultés de posture avec les fauteuils. Le médecin de prévention est passé ainsi que le service Sameth et nous

avons pu aménager des postes de travail pour les agents. D'autres personnes ont rempli leur dossier de reconnaissance de travailleur handicapé.

### Avez-vous bénéficié de mesures de compensations ?

Je dispose d'un fauteuil adapté et d'un repose pied car je ne peux pas rester trop longtemps la jambe droite pliée. Pour éviter la fatigue avec la route, les réunions à Ajaccio ont lieu de façon privilégiée en visioconférence. Je participe ainsi à toutes les réunions du corps préfectoral.

### Êtes-vous satisfaite de l'intervention du Sameth ?

Toute l'équipe que j'ai rencontrée a été très disponible et très réactive. Ils sont venus et ont fait des propositions. Certains aménagements ont déjà été réalisés. Je suis très satisfaite de ce service. L'environnement et les conditions de travail jouent pour 50 % dans la productivité d'un agent, je pense qu'un employeur a tout à gagner à ce que

ses salariés soient dans les meilleures conditions de travail possibles ».



### Interview de Madame Dominique SILVANI, directrice Cap emploi de Corse qui a accompagné Madame CARON

« En Corse-du-Sud, en 2016, le service SAMETH a réalisé 122 maintiens dans l'emploi dont 66 relevaient du secteur public. Ce qui montre l'implication de la fonction publique dans le maintien des agents en situation de handicap.

Depuis cinq ans, nous avons aménagé une quinzaine de situations au sein de la préfecture de la Corse-du-Sud. Nous avons pu aménager des postes pour les agents en situation de handicap visuel avec des écrans particuliers, des dictées vocales et pour des agents en situation de handicap moteur avec des repose-bras, des claviers adaptés et des souris adaptées. Nous nous adaptons à la situation de chacun des agents et proposons des solutions totalement individualisées ».

# ZOOM SUR LA CONVENTION FIPHFP CHEOPS



Le 17 mai 2017, le FIPHFP et CHEOPS ont signé une convention pour une durée de trois ans. L'objectif est d'optimiser l'accompagnement par les Cap emploi des employeurs publics pour l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des travailleurs handicapés.

Les principaux objectifs visés sont :

- ▶ Développer la professionnalisation des conseillers Cap emploi au regard des évolutions législatives, des besoins de l'offre de services ou de priorités retenues en commun
- ▶ Dynamiser l'approche des employeurs publics
- ▶ Favoriser la mise en œuvre d'actions communes

Signature de la convention le 17 mai 2017.  
Salon Boffrand de la Présidence du Sénat

## LES PROJETS MENÉS EN 2017



### PARTENARIAT SUR LE SALON VIRTUEL JOB POUR TOUS

Ce salon virtuel à destination des travailleurs handicapés s'est tenu du 06 au 17 novembre à l'occasion de la période clé de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Ce partenariat a permis à un acteur du Service Public de l'Emploi de mettre à disposition des bénéficiaires et employeurs un outil digital au coeur des territoires avec des offres locales et de créer un accompagnement pour la prise en main de l'outil par les bénéficiaires afin de réduire « la fracture » numérique des candidats.

Pour une durée de 15 jours, Job pour tous a permis à **1 967 candidats** de s'inscrire pour bénéficier de **1 188 offres d'emploi** déposées par les employeurs et a donné lieu à **1 898 candidatures**. Le salon a généré environ **300 entretiens** de recrutement en ligne.

### QUELQUES VERBATIMS

- « Deux intervenants experts dans leur sujet »
- « Présentation précise des aides du FIPHFP »
- « Contenu détaillé, échanges et retours d'expériences »

Note obtenue pour la formation :  
**8,6/10**  
Évaluation de la formation par les conseillers Cap emploi

### UNE SESSION DE FORMATION RÉALISÉE LES 06 ET 07 NOVEMBRE 2017

12 conseillers Cap emploi ont été formés au « maintien dans l'emploi dans la fonction publique ». Cette formation a été assurée par Hélène BERENGUIER, directrice adjointe du FIPHFP et Madame Aurore SIMON, responsable de la plateforme des aides du FIPHFP. 18 nouvelles sessions sont prévues pour 2018.



47 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Tél. 01 44 23 76 06 | Fax 01 44 23 70 56

Mail : [cheops@cheops-ops.org](mailto:cheops@cheops-ops.org)  
[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org) | [www.handi-formation.fr](http://www.handi-formation.fr)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Cheops, Conseil national Handicap et emploi des OPS  
 @cheopsconseil et Cheops



12 avenue Pierre Mendès France 75914 Paris  
Tél. 01 58 50 99 33  
Mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :  
 @FIPHFP